

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1673

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue des Monts d'Or et appartenant aux époux Buchs, Bouzeran et Labaune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage d'acquérir en vue de l'élargissement de la rue des Monts d'Or à Saint Genis les Ollières, une parcelle de terrain de 105 mètres carrés appartenant aux époux Buchs, Bouzeran et Labaune.

Aux termes du compromis, lesdits propriétaires indivis céderaient le bien en cause à titre gratuit selon les dispositions du permis de lotir n° LT6920596Y0001 du 20 mai 1996 étant entendu que la Communauté urbaine prendrait à sa charge la construction d'une bordurette au nouvel alignement. Ces travaux sont évalués à 2 000 € ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de lotir n° LT6920596Y0001 du 20 mai 1996 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499, en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2004 pour ordre.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 500 € pour les frais d'actes notariés. La dépense de 2 000 € résultant des travaux sera financée sur l'exercice 2004 - compte 615 238 - opération 0498.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,